

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Office Nationale d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)

AAO N° : 04/ONISPA/CPMP-MPEM/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan Prévisionnel Annuel de Passation des Marchés (PPM) du MPEM pour l'année 2023 paru sur le site de l' ;
2. L'ONISPA, dans le cadre de l'exécution de son budget, a l'intention d'effectuer des paiements au titre d'un **Marché de fourniture de deux lots distincts d'équipements et de matériels de laboratoire.**
3. L'ONISPA sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Fourniture **de deux lots distincts d'équipements et de matériels de laboratoire dans un délai de 90 jours.**
4. Le présent appel d'offres est un **Appel d'Offres Ouvert National** tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ONISPA, **Tél : +222 45 74 05 11 – Fax : +222 45 74 05 73– BP : 1416-Nouadhibou-Mauritanie.**
7. Les candidats peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP-MPEM) Siège : Ilot C 335 ; BP 5716. Nouakchott.**
8. Les exigences minimales en matière de qualification sont :

Capacité Financière

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant au minimum égal à 12.800.000 MRU sur les trois dernières années (2020, 2021 et 2022), ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des états financiers certifiés par un expert-comptable agréé.

Capacité Technique :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Avoir réalisé, à titre de fournisseur principal et au cours des cinq dernières années

(2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), deux marchés similaires en nature, prouvés par des attestations de bonne exécution accompagnées des pages de garde et de signature des contrats. (les marchés doivent être exécutés pour le compte des entités suivantes : administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales).

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

9. Les candidats peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP –MPEM) Siège : Ilot C 335 ; BP 5716. Nouakchott.**
10. Les candidats peuvent postuler pour l'un ou l'ensemble des lots.
11. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres contre le Paiement non remboursable de **Trente mille Ouguiyas (30 000 MRU)** ou sa contrevaletur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera par versement **sur le compte de l'ONISPA N° 22065171010 ouvert à la BNM.**
12. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse suivante : **Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP –MPEM) Siège : Ilot C 335 ; BP 5716. Nouakchott** au plus tard **le 04/05/2023 à 12H : 00 TU.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et à l'adresse : **Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP –MPEM) Siège : Ilot C 335 ; BP 5716. Nouakchott le 04/05/2023 à 12H : 00 TU.**
13. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **(500.000 MRU)** ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
14. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC).

Fait à Nouadhibou le 11/04/2023

**Le Directeur de l'ONISPA
Dr. Aly Yahya DARTIGE**

